

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE – USSES ET RHÔNE**

**Conseil d'Administration du mardi 07 juin 2022 à 11h30**

**En visio**

**Procès-verbal**

**Présents :** Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Odile DERONZIER, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON  
MM. André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL

**Absents excusés :** Mmes Marthe CUTELLE, Isabelle DREVET, Céline FILET, Florence POZZO, Sandrine TASSET ; M. Jérémie COURLET

**Date de la convocation :** Le 31/05/2022

Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Election des représentants du Personnel : Fixer le nombre de représentants titulaires du Personnel
- Election des représentants du Personnel : Autoriser le Vice-Président à représenter le conseil pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

André-Gilles CHATAGNAT ouvre la séance du Conseil d'administration du CIAS.

Administratifs :

- Sébastien ALCAIX, Directeur de la CC Usse et Rhône et du CIAS Usse et Rhône
- Amandine LEYVRAZ, Coordinatrice Sociale Petite Enfance Jeunesse

**Délibération n°CIAS-24/2022 – RESSOURCES HUMAINES - Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST) du CIAS et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité**

Le conseil d'administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et suivants,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est d'environ 50 agents,

Considérant que le 08 décembre prochain se déroulera le scrutin pour l'élection des représentants du personnel appelé à siéger au sein du Comité Social Territorial,

**Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré :**

**FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à **3** (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

**DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

**DECIDE** le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

Votes pour :	Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Odile DERONZIER, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON MM. André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL (11)
Votes d'abstention :	(0)
Votes contre :	(0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

**Délibération n°CIAS-25/2022 – RESSOURCES HUMAINES – Opérations électorales 2022**

Monsieur le Vice-Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le renouvellement général des instances consultatives interviendra en décembre 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Vice-Président à défendre les intérêts du CIAS dans cette affaire ;

Considérant le fort risque contentieux qui découle des opérations électorales ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Vice-Président à représenter le Conseil pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Votes pour :	Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Odile DERONZIER, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON MM. André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL (11)
Votes d'abstention :	(0)
Votes contre :	(0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

**Levée de séance et signature**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, le Président lève la séance à 11h45.

Pour le Président, par délégation,  
Le vice-Président,  
André-Gilles CHATAGNAT


